

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 27 JUILLET 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 8

Date de convocation :

20 juillet 2023

Date d'affichage :

24 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 27 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

Excusée : Odile COLOMB

Secrétaire de séance : Elodie BRUN

OBJET : TARIFS DES CASES DU COLOMBARIUM

Suite à la création du colombarium du cimetière d'Alzon et à l'adoption de son règlement, il convient de déterminer le prix des cases.

Le Colombarium est constitué de 12 cases. Chaque case peut accueillir 2 urnes standard.

Le maire propose les tarifs de concession suivants :

Case au Colombarium pour 30 ans 500 €

Case au Colombarium pour 50 ans 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition et charge le maire de l'application de ces tarifs.

Le Maire,
Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.